

## «Arabe de service» : Taha Bouhafs jugé ce mercredi pour avoir insulté Linda Kebbab

L'audience se tient à 13h30 devant le tribunal correctionnel de Paris.

Par **Guillaume Poingt**

Publié il y a 17 minutes



L'entrée d'un tribunal correctionnel (photo d'illustration). Keryann / stock.adobe.com

Le journaliste militant Taha Bouhafs - qui avait qualifié la policière Linda Kebbab d'«*arabe de service*» dans un message posté sur le réseau social Twitter en juin 2020 - est jugé mercredi 9 juin pour «*injure publique à raison de l'origine*». L'audience se tient à 13h30 devant le tribunal correctionnel de Paris.

«*C'est vraiment le monde à l'envers, je serais (sic) demain sur le banc des accusés face à Linda kebab et la licra pour : racisme anti arabe*», a écrit Taha Bouhafs mardi 8 juin sur Twitter. «*Je suis accusé de racisme pour avoir dénoncé le discours et la posture d'une syndicaliste policière qui nie le racisme de la police et invisibilise donc les réelles victimes*», poursuit-il.

«*Aujourd'hui à 14h au TJ de Paris nous apporterons notre soutien indéfectible à Linda Kebbab lors de son procès contre le journaliste Taha Bouhafs. Je rappelle que ce dernier l'avais (sic) traité "d'Arabe de service". Cette forme de racisme ne doit pas rester impuni !*», a de son côté tweeté Abdoulaye Kanté, un policier très suivi sur les réseaux sociaux.

## Une audience reportée

Taha Bouhafs devait initialement être jugé le 7 avril mais un imbroglio autour de son adresse avait conduit le tribunal a constaté l'irrégularité de sa convocation, celle-ci n'ayant pas été faite dans les délais. Le journaliste aurait tout de même pu accepter de comparaître «*volontairement*» mais il ne l'avait pas fait. Ce qui avait donc conduit le parquet à le convoquer de nouveau, pour ce mercredi 9 juin.

«*C'est plus facile de faire des tweets injurieux que de s'en expliquer devant la justice*», avait réagi Me Thibault de Montbrial, l'avocat de Linda Kebbab, après l'audience du 7 avril. «*J'espérais qu'il soit un petit peu courageux. Je constate une fois de plus qu'il ne l'est pas*», avait de son côté déploré Linda Kebbab.

## L'affaire Adama Traoré en toile de fond

Les faits relatifs à cette affaire remontent au mercredi 3 juin 2020. Ce jour-là, au lendemain d'une manifestation interdite de 20.000 personnes dénonçant les «violences policières» organisée à Paris à l'initiative des proches d'Adama Traoré, Linda Kebbab est invitée sur France Info.

La déléguée nationale du syndicat de police Unité SGP-FO accuse alors Assa Traoré, la sœur d'Adama Traoré de se «*saisir*» de la mort de George Floyd aux États-Unis pour faire valoir ses propres intérêts. Pour rappel, Adama Traoré est un jeune homme mort en 2016 après une interpellation par des gendarmes dans des conditions controversées. «*Le fond du problème, c'est cette affaire, avec cette jeune fille, la sœur d'Adama Traoré, dont je comprends la colère et la souffrance d'avoir perdu son frère, qui se saisit d'une affaire américaine qui n'a absolument rien à voir, ni dans son histoire, ni dans son fond, ni dans sa technicité*», avait déclaré Linda Kebbab.

Dans un message posté le jour même sur Twitter, Taha Bouhafs avait commenté l'intervention médiatique de Linda Kebbab en qualifiant la policière d'«*ADS : Arabe de Service*», avant d'effacer son tweet. Dans la foulée, Linda Kebbab avait déposé plainte pour injure publique à caractère raciste. «*Raciste et pas courageux, il m'a bloquée. Assez de ses incitations à la haine, de ses mensonges et manipulations. JE DÉPOSE PLAINTÉ*», avait-elle écrit à l'époque sur Twitter.